

À la Une

Semaine européenne de la mobilité Et si on laissait la voiture au garage ?



Du 16 au 22 septembre, c'est la semaine européenne de la mobilité, à laquelle s'associe la mission développement durable et l'action sociale du ministère. La thématique de cette 17^e édition est « Mix and move ». Elle encourage le multi-transport, qui combine différents modes de déplacements moins polluants que la voiture individuelle : la marche, le vélo, la trottinette, les transports en commun, le covoiturage, l'auto-partage...



Expérimenter des alternatives de transports durables

Sur les sites d'administration centrale, entre le 17 et le 21 septembre prochains, découvrez différents modes de déplacements qui évitent de polluer l'environnement au quotidien et favorisent l'activité physique bonne pour la santé.



Sur les sites Beauvau, Lumière, Garance, Lognes et Oudinot en partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, participez à des actions de sensibilisation sur les thématiques suivantes :

- Rouler en toute sécurité.
- Voyager durablement.
- Bouger, c'est bon pour la santé.
- Se déplacer sans polluer : les modes de déplacement propres.
- Agir pour une mobilité responsable.

Dès à présent, répondez au quiz « Mobilité propre, gage d'avenir » sur le site du développement durable :

> http://developpement-durable.sg.minint.fr/images/stories/SEM/180727_quiz_SEM_2018.pdf

Mobilité durable, solidarité et santé

Plusieurs actions seront menées dans un objectif de solidarité. Des animations relatives aux vélos sur les sites de Garance et de Lognes sont proposées par un lycée de la Solidarité Internationale et par la Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi de Torcy. Parmi les acteurs du tourisme durable présents pendant cette semaine, Bagshare a pour objectif de démocratiser le tourisme solidaire à travers une offre simple : garder une place dans ses bagages pour apporter des dons à des associations locales.

La pratique d'une activité physique régulière peut permettre de prévenir les maladies cardiovasculaires. Durant cette semaine qui prône la marche, l'utilisation du vélo... les mutuelles Interiale et MGP proposent, en application de l'accord-cadre signé avec le ministère (cf. p. 3), un atelier d'identification des facteurs de risque de maladies cardiovasculaires, en partenariat avec la Fédération française de cardiologie. Il s'agit d'un questionnaire qui peut être réalisé en 3 minutes sur une tablette. Il comprend des questions sur l'alimentation, l'activité physique, les consommations de tabac et d'alcool, le stress, le travail, le cholestérol, le diabète... et établit un bilan qui peut être envoyé par mail. Le questionnaire est anonyme et ne collecte pas les réponses.

Le questionnaire est accessible sur : > <http://jaimemoncoeur.fedecardio.org/>

Les cyclistes de la Fédération Sportive de la Police Nationale ayant participé aux 24 heures du Mans vélo (cf. page 8), seront présents pour partager leur expérience sportive.

Site Internet : > www.sportpolice.fr

Le ministère de l'Intérieur engagé pour une mobilité durable

Partagez vos actions !

Votre structure est engagée dans un projet de mobilité durable : adressez vos témoignages accompagnés de quelques illustrations ; la mission développement durable les publiera lors de la Semaine européenne de la mobilité.

Contact : > mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr



Le détail du programme par site sur l'Intranet développement durable : > <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>

Élections professionnelles : vote électronique pour le renouvellement des instances en 2018

Les élections professionnelles de décembre 2014 ont constitué l'occasion pour le ministère de l'Intérieur d'expérimenter pour la première fois le vote électronique par Internet pour deux de ses scrutins. Le bilan de cette expérimentation a donné lieu à la décision de généraliser le recours au vote électronique pour les élections prévues en 2018. Dans cette perspective, les modalités d'organisation de ce dispositif de vote dématérialisé ont été fixées par arrêté du 26 juillet 2018.

Au sein du ministère de l'Intérieur, **les scrutins se tiendront du vendredi 30 novembre au jeudi 6 décembre inclus** et concerneront l'élection des représentants du personnel aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions nationales d'avancement et de discipline, aux commissions d'avancement ouvrières, à certains comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ainsi qu'à une commission consultative professionnelle. Ces élections permettront par ailleurs de désigner les membres siégeant en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, en comité national et local d'action sociale.

Les opérations de vote électronique par Internet pourront être effectuées à partir de tout poste informatique, téléphone mobile et tablette qu'ils soient professionnels ou personnels et disposant d'un accès à Internet. Par ailleurs, lors de la période de scrutin, des bornes de vote seront également mises à disposition des électeurs par l'administration sur tous les sites du ministère de l'Intérieur hébergeant au moins 20 électeurs. Une notice de vote sera remise à chaque électeur avant le 14 novembre 2018, précisant notamment le mot de passe personnel et les éléments pour se connecter. Des éléments d'information seront disponibles en amont sur l'Intranet du ministère de l'Intérieur, accompagnés notamment d'un tutoriel de vote.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DRH :

> <http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/>

Les Journées européennes du patrimoine (JEP)

Les 35^e JEP se dérouleront le week-end du 15 et 16 septembre. Cette année, le ministère ouvre ses portes de 10 h 00 à 17 h 00 le samedi, et de 9 h 00 à 17 h 00 le dimanche. L'exposition de la salle des fêtes et les animations mettent en lumière les uniformes d'hier et d'aujourd'hui des personnels policiers, gendarmes, pompiers, préfets...

Le parcours comprendra notamment, une visite de la cellule des résistants détenus dans les locaux entre 1941 et 1944 et une animation de musiciens des différentes formations dans la Cour d'honneur et les jardins. Les chevaux de la brigade équestre seront présents aux abords du ministère et des véhicules anciens seront exposés. Il sera aussi possible d'acheter des ouvrages thématiques sur les métiers du ministère de l'Intérieur.

A l'occasion de ces journées, de nombreuses préfectures organisent également des actions. Pour connaître les modalités d'ouverture au public aux sites des préfectures, rendez-vous sur leur site Internet.



>>> Pour en savoir plus

A partir du 10 septembre sur les sites Intranet :

> <http://intranet.mi/>

> <http://dicom.minint.fr/>

Développement durable

Le commissariat de Mayotte construit à partir de containers maritimes

Lors de la réorganisation de l'hôtel de police pour remplacer un bâtiment démoli, le commissariat de Mamoudzou à Mayotte a innové : le maître d'œuvre a proposé la construction d'un bâtiment modulaire sur deux niveaux en réemployant des containers usagés du port de Longoni. Seuls quelques aménagements ont été nécessaires pour l'isolation thermique.

Cette démarche de construction éco-responsable s'est avérée très pertinente sur un territoire à fortes contraintes d'acheminement de matériaux, où le recyclage opérationnel de matériaux industriels immédiatement disponibles est adapté et cohérent. De plus, le réemploi des modules s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, impliquant un gain de temps et une maîtrise des dépenses.



Santé et sécurité au travail

Renforcer le suivi médical post-exposition et post-professionnel (CMR)

L'année 2009 a été marquée par l'introduction d'un nouveau droit institué par le décret n° 2009-1546 du 11 décembre 2009 relatif au suivi médical post-professionnel des agents de l'État exposés à un agent cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR). Les modalités de ce droit ont été élargies par le décret n° 2015-567 du 20 mai 2015 et précisées par la circulaire DGAFP du 18 août 2015 relative aux modalités du suivi médical post-professionnel des agents de l'État exposés à une substance CMR.

Issue de l'obligation générale de sécurité qui incombe à tous chefs de service et mentionnée par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, la circulaire n° 001648 du 23 septembre 2016 relative à la traçabilité des expositions aux risques professionnels (accompagnée de trois fiches individuelles de suivi) diffusée à l'ensemble des préfetures et des directions du ministère de l'Intérieur rappelle l'obligation de la mise en œuvre de la traçabilité des expositions.

Ainsi, tout agent, en contact ou ayant été en contact, au cours de sa carrière, avec des substances CMR (amiante incluse), peut désormais bénéficier d'un suivi particulier, pris en charge financièrement par l'administration.



>>> Pour en savoir plus

Retrouvez les mesures sur le site Intranet de l'action sociale/
Santé et sécurité au travail : > <http://actionsociale.mi/>
> **Orientation-ministrielles-2017-2019**
ou contactez le service médical de prévention

Accord-cadre ministère de l'Intérieur/mutuelles pour l'amélioration de la prévention santé des agents

Mercredi 18 juillet 2018, Denis Robin, Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Pascal Beubat, Président de la mutuelle Intériale et Marc Keruzec, premier Vice-président de la mutuelle MGP, se sont engagés en faveur de la santé et la sécurité au travail par la signature d'un accord-cadre qui concerne tous les agents du ministère.

Par la signature de cet accord-cadre, le ministère et les deux mutuelles s'engagent dans un partenariat durable afin d'améliorer les conditions de vie et de travail de l'ensemble des agents du ministère. Ce partenariat s'inscrit dans la politique volontariste menée par le ministère en matière de santé et sécurité au travail et plus particulièrement, de prévention des risques professionnels.

De nombreuses actions seront menées notamment dans les domaines suivants : TMS, addictions, sécurité routière, risques cardiovasculaires, prévention et gestion du stress, nutrition, hygiène de vie, troubles du sommeil, sensibilisation handicap... Ces actions d'information, de sensibilisation et de prévention, se dérouleront au plus près des agents sur tous les sites du ministère de l'Intérieur.



Elles seront planifiées avec l'administration centrale et les services déconcentrés avec le souci de la complémentarité, du caractère opérationnel et la volonté de couvrir la totalité du territoire.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale :
> <http://actionsociale.mi/>

Gardez le contact...



Vous partez à la retraite ?

Vous ne pouvez pas facilement consulter la lettre électronique « Action sociale Infos » sur votre ordinateur professionnel ?

Envoyez votre adresse électronique personnelle à action.sociale@interieur.gouv.fr en précisant :

- Si vous êtes retraités (vos nom, prénom et département de résidence)
- Si vous êtes actif, votre lieu d'affectation

Vous serez ainsi informé(e) régulièrement de l'actualité sociale du ministère qui va privilégier ce mode de communication à l'avenir.

Ministère de l'Intérieur / DRH / SDASAP / MIAAS

Immeuble Lumière - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08

Contact : 01 80 15 41 13

Lutte contre Le harcèlement sexuel au travail : une campagne d'information du Défenseur des droits

En 2014, une enquête publiée par le Défenseur des droits révèle qu'une femme sur cinq a fait l'objet de harcèlement sexuel au travail mais que rares sont les femmes qui osent en parler et plus encore, engager des démarches pour faire valoir leurs droits. Le Défenseur des droits, institution indépendante de l'État créée en 2011 a deux missions : défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Une campagne d'information a été lancée afin de rappeler que le harcèlement sexuel au travail, encore trop souvent banalisé, est interdit par la loi et d'inviter les personnes concernées à faire valoir leurs droits en saisissant notamment le Défenseur des droits.

Un mini-site d'information a été mis en place pour orienter et conseiller dans leurs démarches les victimes de harcèlement sexuel au travail. La loi protège toutes les personnes qui ont signalé des faits de harcèlement, victimes comme témoins.

Source : > <https://www.defenseurdesdroits.fr/>



>>> Pour en savoir plus

Site Internet Défenseur des droits : > <https://information.defenseurdesdroits.fr/unefemmesurcinq/>

Tél. 09 69 39 00 00 (coût d'un appel local)

Contact de formulaire en ligne : > https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/code/afficher.php?ETAPE=accueil_2016

Trouver les coordonnées d'un délégué de votre région : > <https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>

Vidéo YouTube : > https://www.youtube.com/watch?v=PvXsa9GBX_Q

Action sociale

Connaissez-vous les ESR ?

Les ESR sont des « espaces sociaux de restauration ». Ils sont installés dans les locaux de travail, dans un espace aménagé pour permettre aux agents qui le souhaitent de se restaurer et de partager ensemble le moment du repas.

Créé dans les services qui ne disposent pas d'une restauration sociale collective sur place ou à proximité, et pour les agents travaillant en horaires atypiques, l'ESR dispose de tables et chaises pour s'asseoir et manger, de meubles de rangement, il est équipé de matériels destinés à la conservation des aliments (réfrigérateur) et au réchauffage (four micro-onde), d'un point d'eau, ainsi que de poubelles. Cet espace aménagé permet à ceux qui le souhaitent d'y apporter leur repas individuel et de partager le moment du repas avec leurs collègues en toute convivialité. C'est une solution de proximité très appréciée et adoptée par de nombreux services, en préfectures ou en commissariats.

Les équipements en mobilier et électroménager sont financés, aussi bien lors de la création de l'ESR que lors de leur renouvellement, par les crédits de l'action sociale, sur demande des services adressée au service d'action sociale de la préfecture.

Pour constituer un dossier de demande de crédits, contactez le service d'action sociale de la préfecture qui vous apportera les informations utiles et qui transmettra ensuite, sous l'autorité du préfet, la demande à la SDASAP pour en obtenir le financement.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale/Aides/Restauration/ L'offre de restauration et son financement : > <http://actionsociale.mi/>
> Liste des chefs de service départemental de l'action sociale

Le dispositif Ulysse élargi à certains services de police

Le dispositif « ULYSSE », visant à développer la pratique du sport par la création d'associations sportives au sein des services de police qui en sont dépourvus, est étendu à partir de septembre 2018 aux services de police d'Argenteuil (95), de Montluçon (03), d'Aurillac (15), de Saintes (17), de Bourg en Bresse (01) ainsi que la DRPJ de Paris. La Fédération Sportive de la Police Nationale est à l'initiative de ce dispositif. (cf. article juillet-août 2018 p. 8)



>>> Pour en savoir plus

La Fédération Sportive de la Police Nationale
Tél. 01 57 14 21 36
Mél. > fspn-sport-police@interieur.gouv.fr
Site Internet : > www.sportpolice.fr

Handicap

Don de jour à un collègue : dispositif étendu aux aidants

Les proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap peuvent désormais bénéficier d'un dispositif de don de jours de repos non pris par d'autres agents de la même administration.

Ce nouveau dispositif, prévu par la loi du 13 février 2018 est calqué sur celui déjà ouvert au bénéfice des parents d'un enfant gravement malade. Il vient s'ajouter au dispositif existant de *congé de proche aidant*, non rémunéré celui-ci. Ainsi, un agent peut, en accord avec son employeur, renoncer anonymement et sans contrepartie à toute ou partie de ses jours de repos non pris au bénéfice d'un collègue qui vient en aide à un proche atteint d'une perte d'autonomie, d'une gravité particulière ou présentant un handicap. L'agent bénéficiaire du don verra sa rémunération maintenue pendant sa période d'absence.

Il s'agit de tous les types de jours de repos : jours de récupération, congés payés (au-delà du 24^e jour ouvrable), jours de RTT.



>>> Pour en savoir plus

Site Internet Légifrance : > <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Source : > <https://www.service-public.fr/>

Actions solidaires

3^e édition des 24 heures de marche en relais au profit de la lutte contre les maladies orphelines

Une marche solidaire organisée par la ville de Menucourt (95) aura lieu les 29 et 30 septembre 2018 avec l'objectif de collecter des fonds pour trois associations : « Les Etoiles de Luna », « Au Bonheur de Vivien » et « Les enfants du jardin » qui soutiennent les personnes atteintes de maladies orphelines. Les frais d'inscription seront versés aux trois associations.

En individuel ou en équipe, en nombre de participants illimité, vous pourrez vous relayer sur une boucle de 5 km durant ces 24 heures du samedi matin 11 h 00 au dimanche matin 11 h 00.

Grâce à l'installation d'un « village départ/arrivée », des animations, spectacles et concerts rythmeront cette journée.



Gévrise Emame, judokate championne d'Europe, du Monde, médaillée des Jeux Olympiques et marraine de l'association « Les enfants du jardin » sera présente pour soutenir cette manifestation ainsi que les membres des autres associations.

Si vous souhaitez participer à la 3^e édition, contactez : Alain Moreau au **07 62 09 76 72** ou Florence Gire au **01 80 15 41 44**.



>>> Pour en savoir plus

Pour plus d'information, inscription en ligne : > <http://www.menucourt.fr/index.php/L-agenda-des-manifestations?idpage=85&afficheMenuContextuel=true>



Course UNICEF sur le site Lumière

Le 6 juillet dernier s'est déroulée la 6^e édition mondiale de *Run for youth*, au profit de l'UNICEF. Le ministère de l'Intérieur et ING Bank se sont associés pour soutenir les actions de cette association mondiale. Les participants à la course ont pu faire au choix 2 ou 5 tours du parc de Bercy, de 2 km chacun, en marchant ou en courant. Le challenge : collecter le maximum de fonds auprès de ses collègues, amis ou proches afin de financer de nouveaux projets pour l'association.

Des récompenses ont été remises pour chaque catégorie, parmi lesquelles : le participant ayant reçu le plus grand nombre de soutiens. Et c'est **Gian-Paolo Vitale**, de la DSIC du ministère de l'Intérieur qui a récolté le plus de don avec 690 € de sponsorship sur les 3 350 € !

L'allocation temporaire d'invalidité

Conditions d'attribution

Conformément à l'article 65 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et au décret modifié du 6 octobre 1960, peut obtenir une allocation temporaire d'invalidité, le fonctionnaire atteint d'une invalidité résultant :

- **d'un accident de service** (ou de trajet) ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % (régime de la preuve) ;
 - **d'une maladie professionnelle** :
 - > lorsqu'elle est inscrite sur les tableaux des maladies professionnelles du Code de la sécurité sociale et que les conditions imposées par ces tableaux sont satisfaites ;
 - > lorsqu'elle est reconnue d'origine professionnelle (alors que toutes les conditions fixées par les tableaux ne sont pas satisfaites) et qu'elle est directement causée par le travail habituel du fonctionnaire ;
 - > lorsqu'elle n'est pas mentionnée dans un tableau de maladies professionnelles, mais qu'elle résulte du travail habituel de la victime et qu'elle entraîne une incapacité permanente d'un taux au moins égal à 25 %.
- La demande d'allocation doit être déposée dans le délai d'un an suivant la date de reprise des fonctions après consolidation de la blessure ou de l'état de santé.

Le dommage corporel est apprécié par la commission de réforme prévue à l'article L31 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, au vu d'une expertise médicale réalisée par un médecin agréé.

La commission de réforme est un organisme consultatif et n'émet que des avis. Dans tous les cas, le pouvoir de décision appartient conjointement au ministre dont dépend le fonctionnaire et au ministre des Finances.

Le taux d'invalidité est calculé selon les dispositions du décret n° 68-756 du 13 août 1968 modifié par le décret n° 2001-99 du 31 janvier 2001 portant barème des invalidités.

La date d'effet de l'allocation est fixée soit à la date de la reprise des fonctions après consolidation, soit à la date de la consolidation de l'état de santé si la reprise des fonctions est intervenue avant, soit à la date de constatation officielle de la consolidation de l'état de santé s'il n'y a pas eu interruption des fonctions.

L'allocation est tout d'abord attribuée pour 5 ans et fait l'objet d'une révision à l'expiration de cette période selon la même procédure que lors de l'attribution initiale. Lorsqu'elle est reconduite, elle est alors concédée à titre définitif.

Cas de révision et d'annulation

L'allocation est révisée :

- cinq ans après la première attribution ;
- en cas d'aggravation de l'état de santé, durant l'activité, 5 ans au moins après le dernier examen ;
- en cas de survenance d'un nouvel accident durant l'activité ; dans ce cas, l'intégralité du droit à l'allocation est réexaminée ;
- à tout moment, en cas d'erreur matérielle ;
- dans le délai d'un an à compter de sa notification, en cas d'erreur de droit ;
- lorsque la radiation des cadres intervient au cours des 5 premières années ; en cas de reconduction, elle est attribuée sans limitation de durée à compter de la date de la radiation des cadres.

Elle est supprimée :

- lors d'une révision, si le taux constaté est devenu inférieur à 10 % en cas d'accident de service, ou inférieur à 25 % en cas de maladie non prévue par les tableaux de maladies professionnelles ;
- si la radiation des cadres résulte de l'aggravation de l'invalidité ayant ouvert droit à l'allocation ; dans ce cas, l'allocation est remplacée par une rente viagère d'invalidité ;
- au décès du fonctionnaire (avantage non réversible, payable jusqu'à la fin du mois en cours).

>>> Pour en savoir plus : Site de l'action sociale/Retraite : > actionsociale.mi

En préfecture...

Une action « Bien-être et santé au travail » à la préfecture de la Vienne

En mars dernier, l'Amicale des Personnels de l'État et du département de la Vienne a lancé une action « Bien-être et santé au travail » grâce au soutien de la préfète de la Vienne.

Cette action a été pensée et mise en place suite aux différentes réformes de ces dernières années qui ont engendré de profondes mutations dans les missions des agents. En effet, de nouveaux métiers, des nouvelles technologies et des évolutions législatives relatives aux ressources humaines (réduction des effectifs et des budgets) ont influé sur le quotidien des agents qui ont été soumis à une cadence plus importante, une surcharge de travail et une fatigue certaine. L'action, comptabilisée sur le temps de travail, s'est déroulée sur trois mois, de mars à juin.

Elle consistait à proposer 6 ateliers autour de deux thématiques :

- la nutrition avec un petit déjeuner convivial : comment mettre en pratique de manière économique et facile le « Manger 5 fruits et légumes par jour »...
- la relaxation : exercices de respiration et pratique du Qi gong (gymnastique douce) animés par des professionnels.

Ces ateliers mêlant théorie et pratique ont recueilli un véritable succès. Ils ont réussi à améliorer la qualité de vie au travail des agents en apportant un bien-être psychique et physique qui permettent une meilleure efficacité et implication des agents. Ce type d'action répond aux obligations de l'employeur définies par les articles L.4121-1 et suivants du Code du travail et a été inscrite dans le programme annuel de prévention des risques validé par le CHSCT. Un bilan a été réalisé et des pistes de réflexion sont en cours pour reconduire cette action sur de nouveaux sujets en 2019.



Atelier « Petit déjeuner »

>>> Pour en savoir plus

Nathalie Massé, adjointe au chef de bureau de la préfecture de la Vienne
Direction de la Citoyenneté et de la
Légalité (DCL) / Bureau de l'Intercommunalité et du Contrôle de Légalité
> nathalie.masse@vienne.gouv.fr
Tél. 05 49 55 71 04

Famille

CESU pour la rentrée 2018

Dans le cadre de sa politique d'action sociale dans le domaine de l'enfance, le ministère de l'Intérieur participe aux frais de garde des enfants de ses agents. Un dispositif chèque emploi service universel (CESU) d'un montant maximum de 300 € par an et par enfant de 0 à 12 ans pour les familles monoparentales.

Sans condition de ressources, exonérées de charges sociales et non imposables dans la limite de 1 830 € par an et par foyer, ces prestations sont cumulables avec les aides existantes. Elles viennent notamment en complément du CESU interministériel proposé par le ministère de l'Action et des Comptes publics pour les enfants de 0 à 6 ans. Peuvent en bénéficier tous les agents du ministère de l'Intérieur, quel que soit leur corps d'appartenance.

Le CESU du ministère de l'Intérieur permet de régler les frais relatifs aux modes de garde suivants :

- structure de garde d'enfants hors du domicile : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, garderie périscolaire avant et après les heures de classe ;
- salarié en emploi direct : assistante maternelle, garde à domicile, garde occasionnelle ;
- entreprise ou association prestataire de service ou mandataire agréé.

Pour plus d'informations ou pour connaître les modalités de dépôt d'un dossier de demande de CESU, vous êtes invité(e) à visiter le site :

www.domiserve.com/cesu-mi



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale/Enfance/Les chèques emploi service universel : > actionsociale.mi

Santé

Des équipes de la Police nationale au 24 heures du Mans vélo

L'agence CGO organise chaque année, sous l'égide de la Fédération française de cyclisme et en partenariat avec le club « Le Mans Sarthe Vélo », une épreuve cycliste d'endurance par équipe appelée : les « 24 Heures Vélo PEARL Izumi ». La dernière édition a eu lieu du samedi 25 au dimanche 26 août 2018, sur le circuit Bugatti au Mans.

La Police nationale était représentée par la « Team Police nationale » composée de 20 coureurs. Trois équipes se sont relayées pendant ces 24 heures, dont une équipe mixte qui a obtenu un excellent résultat, terminant 4^e et 43^e au « scratch » sur les 512 équipes engagées !

Ces fonctionnaires de police ont montré un bel exemple de cohésion et de convivialité grâce au sport. Tous les grades étaient représentés de l'adjoint de sécurité à l'inspecteur général. Parmi les coureurs figuraient Frédéric Auréal, chef du service de la protection, Pascal Le Borgne, directeur territorial de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à la préfecture de Police, Arnaud Verhille, commissaire central de Mantes-la-Jolie.

Il convient de saluer le travail effectué par Richard Pécheux, du cabinet du directeur général de la Police nationale, qui a organisé cette épreuve avec le soutien des partenaires : la mutuelle Intériale, la Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN), l'Amicale des Cadres de la Police Nationale et de la Sécurité Intérieure (ACPNSI) ainsi que le SICOP.

L'équipe a permis de porter haut les couleurs de la Police nationale lors de cette épreuve sportive internationale qui réunissait 512 équipes et environ 3 000 coureurs cyclistes.



>>> Pour en savoir plus

La Fédération Sportive de la Police Nationale
Tél. 01 57 14 21 36
Mél. > fspn-sport-police@interieur.gouv.fr
Site Internet : > www.sportpolice.fr

Partir en vacances avec la FJM...

AU DOMAINE DU LAC AYDAT (PUY-DE-DÔME)

> Depuis juillet 2018, l'ensemble « Chaîne des Puys et Faille de Limagne » est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Au cœur du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, cet ensemble volcanique et tectonique exceptionnel se situe à seulement quelques kilomètres du Parc Résidentiel de Loisirs « Le Domaine du Lac ».

A pieds, en VTT, ou en quadbike, c'est le moment de (re)découvrir une nature et des paysages époustouflants et préservés. En septembre et octobre : à partir de 203 €* la semaine en mobil-home.

*Tarif QF1 ministère de l'Intérieur en période verte. Il comprend la location en mobil-home classique (4-6 pers.) pour 8 jours/7 nuits. Draps, linge, taxe de séjour et frais de dossier non compris.

Renseignements et réservation : parc résidentiel de loisirs « Le Domaine du Lac »

Chemin des Cratères - Sauteyras - 63970 AYDAT

Tél. 04 73 79 37 07 - Mél. > fjmledomainedulac@orange.fr

A LA RÉSIDENCE LE NÉOUIVELLE À SAINT-LARY

> Située en plein cœur du village de Saint-Lary, la résidence le Néouvielle vous permet de profiter de l'atmosphère authentique de cette station pyrénéenne. L'eau, l'air, les pentes des montagnes et les sentiers des vallées sont tant d'éléments qui font de Saint-Lary et de sa région un terrain de jeux sans pareil. Destination rêvée pour tous ceux qui souhaitent combiner remise en forme et pratique de loisirs sportifs de plein air, de nombreuses activités à faire seul ou en famille vous y attendent. De quoi satisfaire les sportifs et les contemplatifs...

En septembre : 39 €/jour par pers.* en pension complète

*Ce tarif comprend l'hébergement en chambre de 2 à 5 couchages, avec balcon et sanitaires privés, linge de toilette fourni, la restauration en formule PC. Il ne comprend pas les boissons, la taxe de séjour.

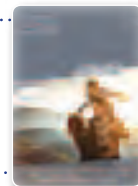
Renseignements et réservation : résidence « Le Néouvielle » - Rue du Grand Pré - 65170 Saint-Lary-Soulan

Tél. 05 62 39 43 88 - Mél. > fjmleneouvielle@orange.fr

LE LIVRET HIVER 2018-2019 DE LA FJM EST DISPONIBLE

Téléchargez-le sur le site Internet de la fondation > www.fondationjeanmoulin.fr ou sur le site Intranet de la l'action sociale.

Commandez votre exemplaire papier à l'adresse > fjm-guidevacances@interieur.gouv.fr



Les partenaires de la FJM...

UNE RENTRÉE SPORTIVE !

> Retrouver l'ensemble des tarifs préférentiels et avantages pour vous et/ou vos ayants droit sur le club de sport de votre choix : CMG Sports Club, Magic Form, Neones, les Cercles de la Forme, Forest Hill & Keep Cool.

Détails et modalités sur : > <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-loisirs/sport/>



PICASSO : BLEU ET ROSE AU MUSÉE D'ORSAY

> Visite groupée le samedi 20 octobre 2018 (réservation avant le 15 septembre 2018)

Billet à 10 € /pers. (billet coupe file + conférencier pendant 1 h 30)

Modalités d'inscription sur : > <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-loisirs/theatre/musees/>



PIERRE ET VACANCES

> 2 offres qui redonnent envie de partir en vacances à la Toussaint ou cet hiver !

C'est l'été Indien ! Après l'été, prolongez vos vacances. En France, en Espagne et aux Antilles, les destinations ne manquent pas pour un break de rentrée : profitez de séjours à partir de 228 € la semaine entre septembre et octobre. Réservez jusqu'au 20 septembre 2018 inclus.

« Premières minutes Hiver » : Jusqu'à -35 % sur votre hébergement en réservant avant le 27 septembre 2018, sur une sélection de résidences et en fonction des dates d'arrivées.

Détails de l'offre sur : > <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/pierre-vacances/>



CENTER PARCS

> Offres «Premières minutes»

Pour votre séjour à Center Parcs, plus vous réservez tôt, plus vous économisez !

Profitez des offres Premières minutes : Jusqu'à -40 % de remise sur votre hébergement, en réservant 6 mois à l'avance.

Détails et modalités sur : > <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/center-parcs/>



Nouveau

Le Puy-du-Fou

> Venez vivre un moment inoubliable voyage dans le temps !

Elu meilleur parc du monde, le Puy du Fou offre une multitude de spectacles grandioses et d'aventures pour toute la famille.

Cette année, profitez de la nouvelle création : Le mystère de la Pérouse.

Vous pouvez d'ores et déjà bénéficier de tarifs au prix CE & Collectivités via la billetterie du site

Intranet de l'action sociale : > <http://actionsociale.drh.minint.fr/index.php/loisirs/578-la-billetterie-puy-du-fou>



Chicago, le nouveau spectacle musical au Théâtre de Mogador !

Du 18 septembre 2018 au 30 juin 2019

> Au cœur des années 1920, à Chicago, Roxie Hart, une artiste de cabaret, tue son amant. En prison, elle est confrontée à Velma Kelly, double meurtrière mais surtout, chanteuse de jazz et idole de Roxie. Grâce à un avocat roué – Billy Flynn – les deux femmes trouveront la voie de la liberté et celle du succès. (De John Kander, Fred Ebb, Bob Fosse).

Théâtre Mogador - 25, rue de Mogador 75009 Paris

Réservation sur le site : www.chicagolemusical.com/avantages ou soit par téléphone au 01 53 33 45 30.

Mot de passe : **VELMA**



Disney...

Soirée spéciale « Disney Loves Jazz »

> Samedi 29 septembre 2018 de 20 h 00 à 1 h 00 au Parc Walt Disney Studios

> Tarif standard unique adulte/enfant : 49 € ! (gratuit - de 3 ans).

Le billet standard Disney Loves Jazz inclut :

- L'accès à la soirée le samedi 29 septembre 2018, de 20 h 00 à 1 h 00 au Parc Walt Disney Studios
- Les animations jazz de rue dans le parc Walt Disney Studios
- Les rencontres avec les personnages Disney
- L'accès à la dernière soirée du « Rendez-vous gourmand »
- L'accès aux attractions ouvertes pendant la soirée

> Samedi 29 septembre 2018 de 20 h 00 à 1 h 00 au parc Walt Disney Studios

> Tarif premium unique adulte/enfant : 69 € ! (gratuit - de 3 ans).

Le billet premium Disney Loves Jazz inclut :

- Le billet standard + l'accès à Jazz Loves Disney en concert

N'attendez plus, réservez jusqu'au 28 septembre 2018, places limitées.

Soirée spéciale « soirée Halloween »

> Mercredi 31 octobre 2018 de 20 h 30 à 2 h 00 au parc Disneyland

Une atmosphère unique vous y attend. Aventurez-vous déguisé dès 17 h 00 pour vivre une soirée d'enfer !

> Tarif unique adulte/enfant : 69 € ! (gratuit pour les enfants de moins de 3 ans).

Soirée spéciale « Nouvel an »

> Lundi 31 décembre 2018 de 20 h 30 à 1 h 00 au Parc Disneyland

Une atmosphère unique vous y attend. Aventurez-vous dès 17h dans le Parc Disneyland et profitez des attractions et des animations exclusives de cette soirée inoubliable, dont un feu d'artifice exceptionnel !

> Tarif unique adulte/enfant : 99 € ! (gratuit - de 3 ans).

Pour accéder à la soirée, un bracelet sera remis sur présentation du billet valide pour la soirée, dès 17 h 00 à l'entrée du parc.



Modalités et réservations :

- Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Loisirs/La billetterie Disney :

> <http://actionsociale.drh.minint.fr/index.php/loisirs/111-la-billetterie-disney>

- Site Internet de la fondation Jean Moulin :

> <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-loisirs/billetterie/disneyland-paris-2/>

Identifiant : **MINT** / Mot de passe : **MINT** (Ces codes étant exclusivement réservés au personnel du ministère, merci de ne pas les diffuser à l'extérieur).

Agenda

> Mercredi 12 septembre 2018

Séminaire des chefs SDAS sur le site de Lumière à l'amphithéâtre à 9 h 00.

> Samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018

Les Journées européennes du patrimoine se dérouleront les 15 et 16 septembre prochains autour du thème « L'art du partage », qui permettra de mettre en lumière la diversité des traditions culturelles et de célébrer les valeurs communes aux citoyens de l'Europe.

> Mardi 2 octobre 2018

Réunion du CHSCT ministériel sur le site de Beauvau, salle Olympe de Gougès à 15 h 00.

> Jeudi 4 octobre 2018

Journée d'information des vice-Présidents de Commissions locales d'action sociale (CLAS) sur le site de Lumière.

SDASAP/DRH

>> Départs



> Maguy Rome,

a quitté la section santé et sécurité au travail au bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH) pour l'École nationale supérieure des Mines de Paris.



> Valérie Bressanin,

a quitté ses fonctions d'assistante du service social des services d'administration centrale pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.

>> Arrivée



> Muriel Mane,

a pris ses fonctions à la section santé et sécurité au travail au bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH) en remplacement de Maguy Rome.

SDPAS/DRCPN

>> Arrivée



> Tsotso Placca,

a pris ses fonctions en qualité de psychologue clinicienne au service de soutien psychologique opérationnel.